

Gouvernement du Québec

Décret 504-2013, 22 mai 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur Normand Pelletier comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Normand Pelletier, sous-ministre adjoint au ministère du Travail, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au même classement et au traitement annuel de 158 788 \$ à compter du 27 mai 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Normand Pelletier comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59612

Gouvernement du Québec

Décret 505-2013, 22 mai 2013

CONCERNANT la nomination de madame Lucie Latulippe comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Lucie Latulippe, administratrice d'État II au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 27 mai 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Lucie Latulippe comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59613

Gouvernement du Québec

Décret 506-2013, 22 mai 2013

CONCERNANT la nomination de M^e Pierre Vigneault comme sous-ministre associé au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE M^e Pierre Vigneault, directeur des affaires juridiques, Commission de la santé et de la sécurité du travail, cadre juridique, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Justice, administrateur d'État II, au traitement annuel de 170 394 \$ à compter du 27 mai 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Pierre Vigneault comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59614

Gouvernement du Québec

Décret 507-2013, 22 mai 2013

CONCERNANT l'approbation d'une entente entre l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec relativement au parc national Kuururjuaq

ATTENDU QUE le parc national Kuururjuaq a été créé par le Règlement sur l'établissement du parc national Kuururjuaq (chapitre P-9, r. 11) édicté par le décret numéro 461-2009 du 22 avril 2009;

ATTENDU QUE l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec ont conclu, le 22 septembre 2009, une entente par laquelle la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs délègue à l'Administration régionale Kativik le pouvoir d'effectuer des travaux d'entretien, d'aménagement et d'immobilisation relativement au parc national Kuururjuaq pour les années 2008 à 2012 et que cette entente a été approuvée par le décret numéro 833-2009 du 23 juin 2009;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a l'intention de conclure une nouvelle entente avec l'Administration régionale Kativik pour lui déléguer le pouvoir d'effectuer des travaux d'entretien, d'aménagement et d'immobilisation relativement au parc national Kuururjuaq pour les années 2013 à 2017;